

LE 13 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **lundi 13 décembre à 18 h 30**.

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, Julie Boyer, et la greffière-trésorière, Sarah Channell, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 18 h 30.

CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière-trésorière confirme que les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec (C-27.1).

2021-12-369

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-12-370

ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter, par résolution, le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme doit être divisé en phases annuelles ;

CONSIDÉRANT QUE le programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux
APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

[QUE la municipalité du Canton de Gore, conformément à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2022, 2023 et 2024, pour une somme totale de 4 992 808 \\$, lequel est joint sous l'annexe A ;](#)

QUE le dépliant explicatif le programme triennal d'immobilisation soit distribué gratuitement par voie de publipostage sur le territoire, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

2021-12-371

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent conformément à l'article 954.1 du *Code municipal du Québec*.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le Conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Gore pour l'exercice financier de l'an 2022, prévoyant les revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes foncières	2 580 145
Taxes- Quote-part MRC	410 221
Sécurité publique	474 493
Règlement 124 – Camion incendies	19 583
Règlement 223 - Williams	40 221
Règlement 191 - Écoprêt	10 198
Règlement 192 - Écoprêt FCM	13 954
Règlement 246- Pointe-aux Bleuets	3 150
Paiement tenant lieu de taxes	3 600
Ordures, recyclage	382 815
Règlement 143-1 - Taxe spéciale en matière de protection de l'environnement	197 100
Dotation spéciale de fonctionnement	26 265
Subventions voiries	225 000
Subventions diverses	183 027
Mutations immobilières	500 000
Autres revenus	506 331
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	5 576 103

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 514 850
Sécurité publique	976 465
Transport	1 994 083
Hygiène du milieu	664 907
Aménagement, urbanisme et développement	277 895
Loisirs et culture	457 818
Frais de financement	176 294
Amortissement des immobilisations	-580 296
Remboursement de la dette	269 735
Transfert aux activités d'investissements	89 410
Affectation du surplus accumulé non affecté	-225 058
Affectation du fonds de croissance	-40 000
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 576 103

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
Transferts	560 618
Financement provenant du fonds de roulement	30 000
Autres financements long terme	287 000
Entente de partage	30 000
Fonds de parc	50 780
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	958 398

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chemins	411 698
Bâtiments	100 000
Parc et patinoire et sentiers	219 900
Équipement	56 210
Machinerie	250 000
Terrain	3 000
Propriétés destinées à la revente	7 000
Transfert des activités de fonctionnement	-89 410
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	958 398

DE SPÉCIFIER :

QUE le conseil autorise un budget de fonctionnement de 5 576 103 \$

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 225 058 \$ au surplus non affecté pour équilibrer le budget de fonctionnement ;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 40 000 \$ du fonds de croissance;

QUE le conseil autorise un budget d'immobilisation de 958 398 \$

QUE le dépliant explicatif du budget soit distribué gratuitement par voie de publipostage sur le territoire, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions fut tenue durant laquelle les personnes intéressées ont adressé leurs questions, portant exclusivement sur le budget ou le programme triennal, au président de l'assemblée.

2021-12-372

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 18 h 35

ADOPTÉE

ANNEXE A

[CLIQUEZ POUR LE PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024](#)